

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 février 2018

Étaient présents : Messieurs TROCMEZ Gérard, PONSART Patrick, HOCHARD Christian, MARTIN Daniel, CHAUNUT Jean-Yves, DELOY Laurent, BACARISSE Benjamin, ARIZZI Bruno, Madame RASSELET Marie.

Procuration : RASSELET Pascal donne procuration à DELOY Laurent.

Absents excusés : BACARISSE Philippe.

L'an deux mil dix-huit, le 13 février à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Germigny, sous la Présidence du Maire, Gérard TROCMEZ.  
La séance est ouverte à 18h30.

### Cimetière

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avancement du projet d'extension du cimetière. Le projet total présenté par l'entreprise CEREG s'élève à 99 000,00€ TTC. La majeure partie sera prise en charge par la communauté urbaine du Grand Reims qui a une partie de la compétence, il restera à la charge de la commune 27 997,71€ TTC. Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'engager les travaux en 2018, de demander une subvention de 30% au titre de la DETR, et autorise le Maire à signer la convention de groupement de commandes avec la communauté urbaine de Reims.

### Approbation des statuts de la communauté urbaine du Grand Reims

Suite à la création de la Communauté urbaine du Grand Reims, une réflexion a été engagée pour mettre en place un outil de mutualisation de la commande publique profitable à l'ensemble des 143 communes et structures associées du territoire au terme de laquelle le choix s'est orienté sur la création d'une centrale d'achat.

Pour pouvoir créer une telle structure, la Communauté urbaine du Grand Reims a dû se doter de la compétence, et pour se faire approuver des nouveaux statuts par délibération n° CC-2017-378 du Conseil communautaire du 21 décembre 2017.

Cette modification statutaire a été également l'occasion de toiler la liste des établissements scolaires pour lesquels la Communauté urbaine est compétente.

Ces nouveaux statuts doivent maintenant être approuvés par les conseils municipaux des communes membres, qui disposent d'un délai de trois mois, à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant du Conseil communautaire au Maire, pour se prononcer sur les transferts proposés.

Un arrêté préfectoral sera pris à l'issue de ce délai, pour acter les nouveaux statuts.

Une nouvelle délibération de modification des statuts sera proposée en 2018 afin d'acter les compétences facultatives de la Communauté urbaine du Grand Reims, conformément au processus de fusion.

La présente délibération a donc pour objet d'approuver les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims. Le conseil Municipal avec 9 voix pour et 1 voix contre décide d'approuver ces statuts.

## Remplacement des fenêtres et de la porte de la mairie

La partie du bâtiment mairie recevant du public est dotée de fenêtres simple vitrage et date, tout comme la porte d'entrée, des années 1920.

Aussi, le Conseil Municipal a décidé dans un souci d'économie d'énergie, de confort et de sureté, de remplacer l'ensemble. Il retient le devis de l'entreprise Komilfo de Cormontreuil avec option porte daphnée et volets roulants pour un montant de 21 876.15 € HT soit 26 251.38€ TTC

## Questions diverses

- Le souvenir Français de Fismes recherche des donateurs pour l'entretien, le fleurissement des tombes et monuments, ainsi que pour les projets de regroupement de tombes, travaux de réparation, etc. Le Conseil Municipal décide de ne pas donner de subvention.
- Un dossier de modification de circulation dans le village géré par la communauté urbaine du Grand Reims est en cours. Il comprend le marquage des carrefours ainsi que celui des emplacements de bus, un radar pédagogique ainsi que des panneaux zone 30. Il restera à revoir lors d'un prochain conseil quelle décision prendre quant au marquage au sol des places de parking.
- Trois panneaux routiers signalant que la route de la Montagne n'est ni salée, ni déneigée en période hivernale seront posés par les services de la communauté urbaine du Grand Reims.
- Le projet de réhabilitation de l'ancienne salle de classe et son annexe en foyer avance. Monsieur le Maire a communiqué au Conseil Municipal une proposition de maîtrise d'oeuvre. Le Conseil Municipal a pris note de la mission proposée et décide de le mettre à l'ordre du jour d'un conseil ultérieur.
- Après les abondantes chutes de neige, le Conseil Municipal va se renseigner afin d'améliorer l'efficacité du déneigement.

Plus de question, la séance est levée à 20h30.

Le Maire,

TROCMEZ Gérard.